



Le vélo sans couture Les coupures institutionnelles

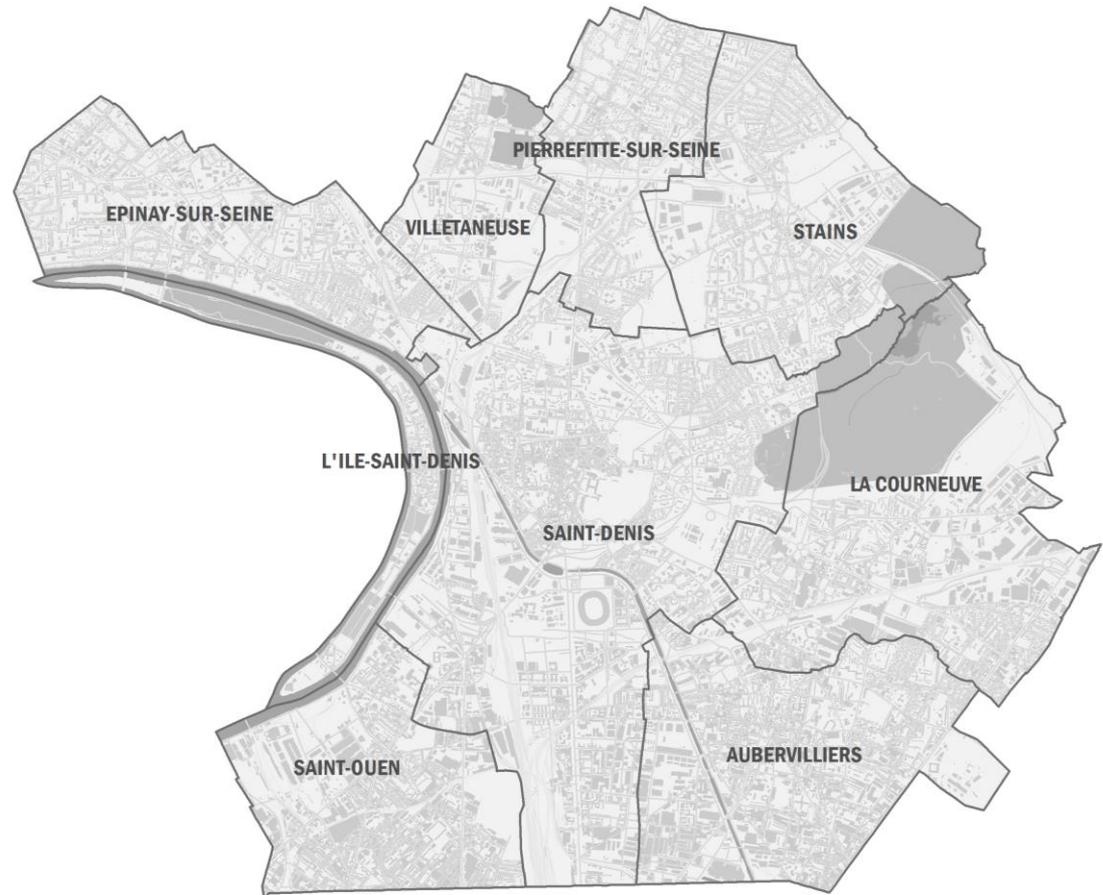
Rencontre nationale du Club des Villes et Territoires Cyclables – 31 mars 2015

GRAND PARIS

Plaine
commune

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PLAINE COMMUNE

- > Créée en 1999, elle regroupe aujourd'hui 9 villes : Aubervilliers, Epinay-sur-Seine, La Courneuve, L'Ile-Saint-Denis, Pierrefitte-sur-Seine, Villetaneuse, Saint-Denis, Saint-Ouen, Stains
- > 410 000 habitants, 190 000 emplois, 45 000 étudiants
- > Compétences : développement urbain et social, développement économique et emploi, culture et sport, espace public



LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PLAINE COMMUNE

- > 500 km de voirie au total (hors autoroutes), dont 20 % de routes départementales
- > Des coupures ou emprise urbaines (voies d'eau, voies ferrées, autoroutes, sites industriels ou tertiaires) qui morcellent le territoire et pénalisent les

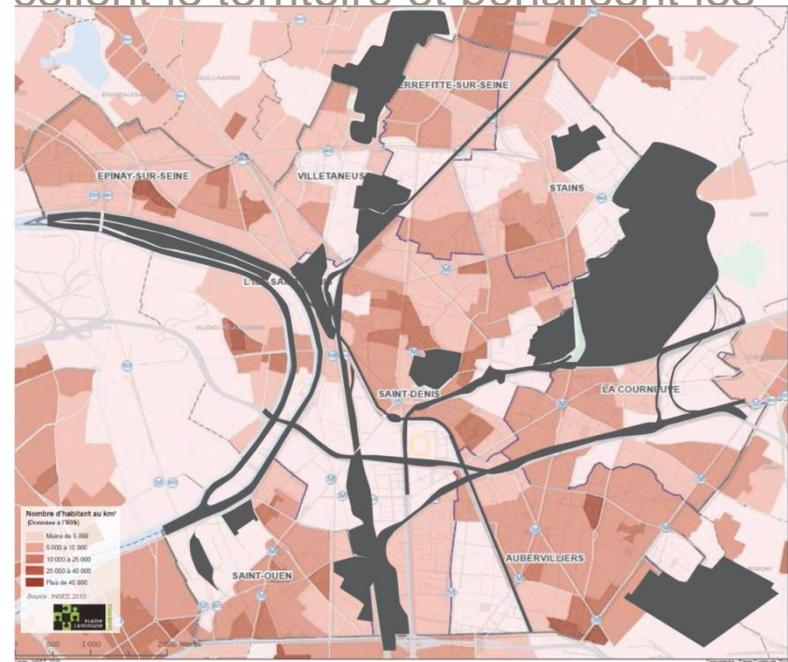


Schéma directeur
des Espaces publics
et des déplacements
de Plaine Commune

MOBILITE DURABLE

Echelle : 1:20000
Recherche cartographique
et mise en page par
une autre ville

LE PLAN VELO DE PLAINE COMMUNE

> 3 axes :

- le schéma directeur des itinéraires cyclables validé le 8 décembre 2011 identifie 220 km d'itinéraires à aménager prioritairement, soit près de la moitié du réseau de voirie
- le stationnement vélo, avec le déploiement d'arceaux et de consignes vélo
- les services vélo, avec l'ouverture en 2015 de la maison du vélo de Plaine Commune (recyclage de vélos pour revente, atelier d'auto-réparation, vélo-école)



En 2015 Plaine Commune a voté un budget de 65 M€ pour aménager l'espace public (dans lequel est intégré la place du vélo) à cela s'ajoute une ligne spécifique dédiée pour aménager les itinéraires cyclables (PM : 1,4M€ en 2014)

LES COUPURES INSTITUTIONNELLES

>Aux coupures et emprises urbaines...

s'ajoutent une autre type de coupure auquel on ne pense pas : Les coupures institutionnelles qui sont toutes aussi handicapantes.

> Par coupures institutionnelles, il faut entendre des ruptures de propriété et de compétences lors de la mise en oeuvre de la continuité cyclable sur un territoire donné. Comme c'est le cas sur le territoire de Plaine commune pour :

- les berges du canal Saint-Denis
 - les routes départementales
 - le pouvoir de police
 - le service de vélo en libre service
- etc...

LE CANAL SAINT-DENIS

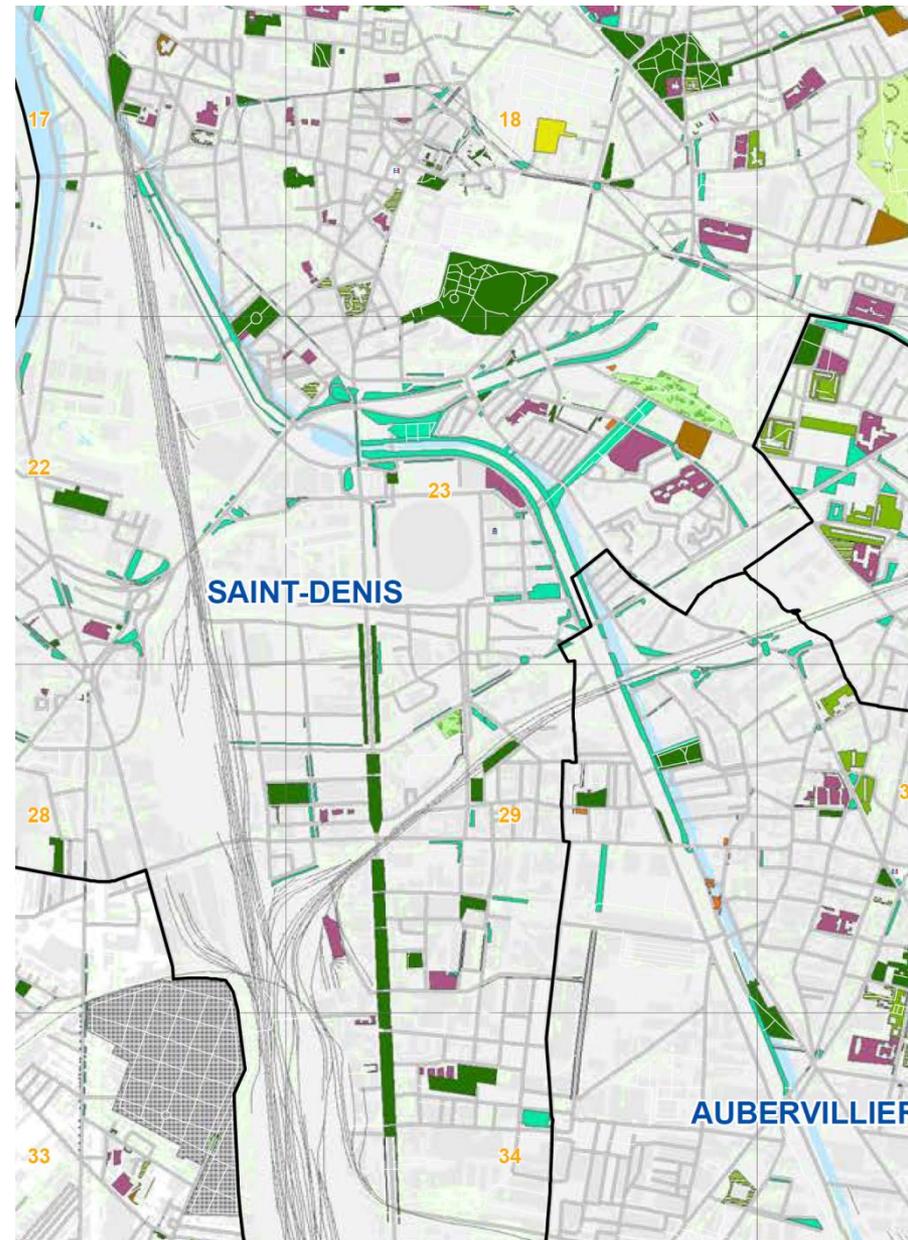
- > Historiquement créé par la ville de Paris à des fins d'activités économiques, le canal Saint-Denis présente aujourd'hui de nouveaux enjeux forts : son intégration paysagère et sa fonction de support des déplacements à pied et à vélo ; il est notamment identifié comme support de la véloroute Paris-Londres -> nécessité de concilier tous les usages.
- > Pour l'usager, il s'agit d'un seul et même axe, alors que celui-ci possède des propriétaires et gestionnaires différents, publics et privés, sur ses différentes sections.



- > Sur une longueur totale de 6,6 km, le canal Saint-Denis compte 5,4 km sur le territoire de Plaine Commune

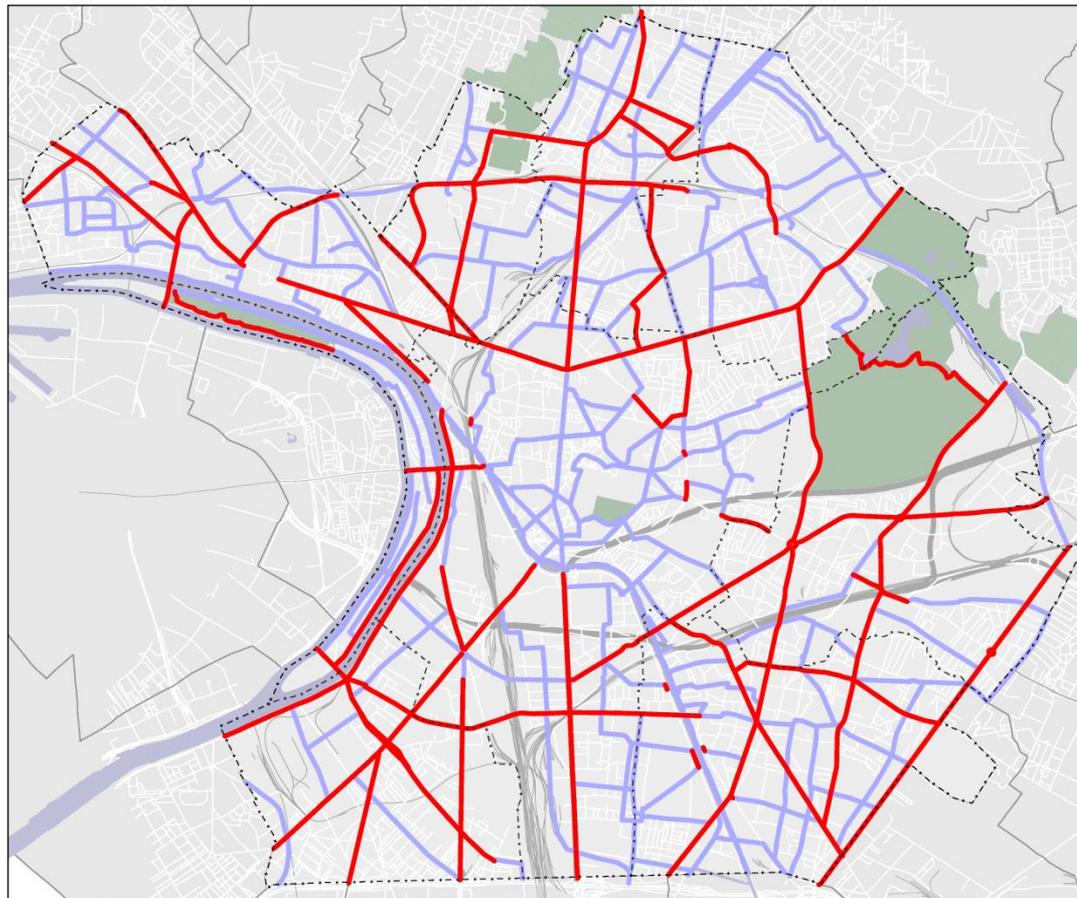
LE CANAL SAINT-DENIS

- > Parties aménagées par Plaine Commune / Aubervilliers / Saint-Denis : la ville de Paris reste propriétaire mais l'entretien des berges est assuré par Plaine Commune, l'entretien du canal restant assuré par la ville de Paris.
- > Parties non aménagées : la ville de Paris est propriétaire et gestionnaire
- > Au droit du centre commercial Le Millénaire : la ville de Paris reste propriétaire, la gestion est assurée à la fois par le gestionnaire du centre commercial (partie aménagée) et la ville de Paris (partie non aménagée),



LES ROUTES DEPARTEMENTALES

- > Plaine Commune possède un schéma directeur qui identifie des itinéraires à aménager en priorité, sur voirie communale et départementale ; or 53 % des itinéraires identifiés comme les plus structurants sont situés sur des voies départementales



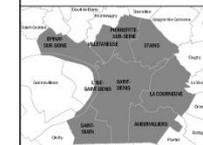
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
PLAINE COMMUNE - GRAND PARIS
PLAINE COMMUNE - GRAND PARIS - 112, BOULEVARD DE LA COMMUNE
PARIS - 75013 - FRANCE - TEL : 01 42 40 00 00 - FAX : 01 42 40 00 01
21, avenue Jules-Roussé | 93218 SAINT-DENIS CEDEX

DÉPARTEMENT DES SERVICES TECHNIQUES
DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DÉPLACEMENTS
SERVICE EXPLOITATION DE LA VOIRIE

Schéma directeur des itinéraires cyclables

Itinéraires du SDIC

- Sur voie départementale
- Hors voie départementale



A	Date	Nature de la modif.	Origine
1	2020/15	1ère diffusion	JRT
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

DÉPARTEMENT DES SERVICES TECHNIQUES
DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DÉPLACEMENTS
Mail : baseadessindgpl@plainecommune.com.fr
Dessiné par : JRT
N° de fichier info : 1508401



LES ROUTES DEPARTEMENTALES

CONCEPTION ET REALISATION

> 2 orientations :

- transmettre au département les priorités de réalisation afin qu'elles soient partagées et inscrites dans sa programmation
- à défaut, prendre la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement : convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, investissement financier à la charge de l'agglo, délais administratifs

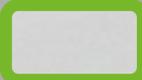
LES ROUTES DEPARTEMENTALES

ENTRETIEN ET GESTION

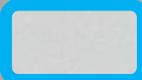
	Plaine Commune	CG
Maintenance	Trottoirs	Chaussée
Marquage	Trottoirs	Chaussée
Propreté	X	
Eclairage	X	
Signalisation tricolore lumineuse	Statique	Dynamique
Mobilier urbain	X	
Espaces verts d'accompagnement	X	

- > Entretien par le département de tout ce qui se rapporte à l'écoulement du trafic motorisé, la gestion de la vie locale qu'il génère étant assuré par Plaine Commune

LES ROUTES DEPARTEMENTALES

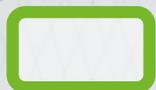


Gestion Plaine Commune

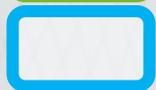


Gestion CG93

LES ROUTES DEPARTEMENTALES



Gestion Plaine Commune



Gestion CG93

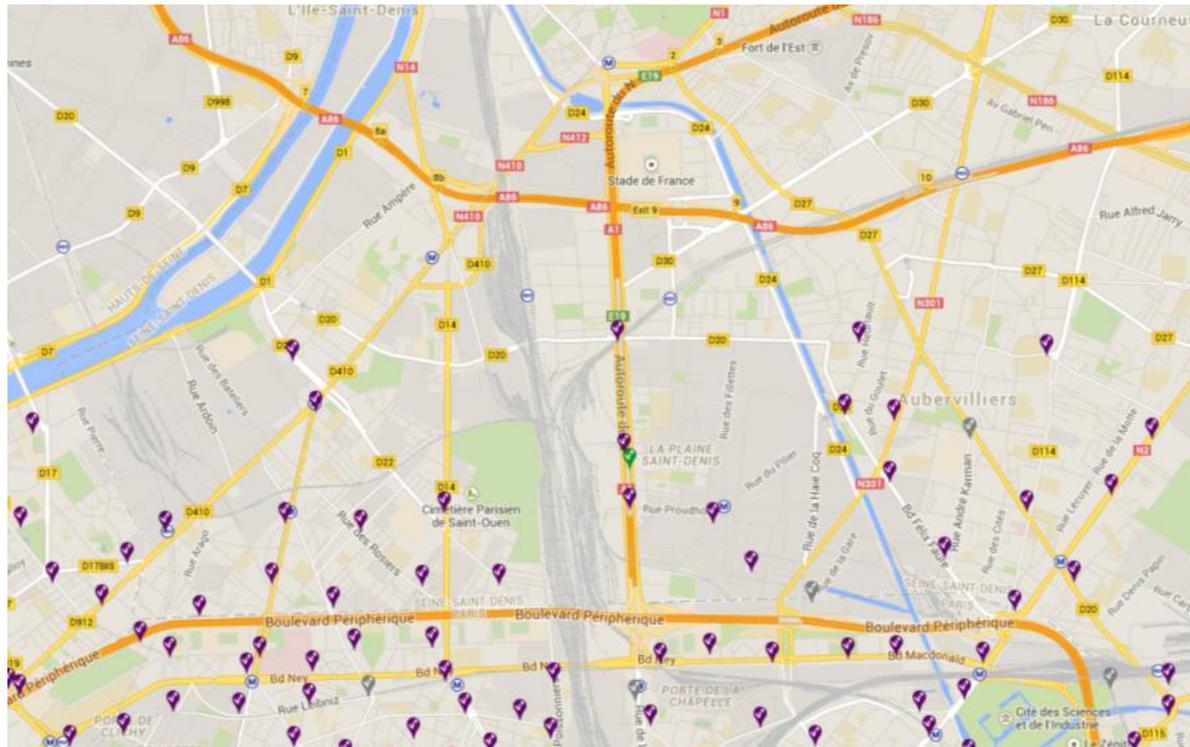


LE POUVOIR DE POLICE

- > Plaine Commune possède la compétence « espaces publics », et à ce titre aménage la voirie pour y réaliser notamment des aménagements cyclables
- > Toutefois la question du respect des aménagements que l'agglomération réalise incombe aux villes, le pouvoir de police étant détenu par le maire : avec 9 villes, il y a donc 9 pouvoirs de police différents sur l'agglomération
- > Par ailleurs, chaque ville possède une police municipale ou pas, avec des priorités et des objectifs qui peuvent varier d'une ville à l'autre
- > Ce paramètre est à intégrer dès la conception et la définition du type d'aménagement afin que les villes puissent prendre la mesure le cas échéant des impacts sur leurs services

LE SERVICE VELIB'

- > Système parisien de vélos en libre-service, avec des stations en banlieue dans un périmètre de 1,5 km des limites de Paris
- > 26 stations sur les villes du sud de Plaine Commune (Saint-Ouen, Saint-Denis, Aubervilliers) ; le système irrigue donc 3 villes sur les 9 de l'agglomération, sur une partie seulement



LE SERVICE VELIB'

- > Ce service, dont la maîtrise d'ouvrage relève de la ville de Paris, a été pensé pour les déplacements des parisiens
- > Il bénéficie dans une moindre mesure aux usagers du territoire, salariés et habitants, qui manifestent dès lors des attentes auprès de la collectivité pour implanter de nouvelles stations, à savoir sur le territoire de Plaine Commune
- > Or celle-ci, n'étant pas gestionnaire du service, ne peut y répondre directement

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Conclusion :

Les priorités et les temporalités n'étant pas les mêmes pour les différentes institutions, la mise en place de la continuité cyclable devient difficile et sa mise en oeuvre nécessite beaucoup en réunions, coordination, suivi des dossiers...

- > Les cyclistes ne comprennent pas les difficultés, les retards dans la mise en oeuvre de continuité cyclable. On ne peut que les comprendre.

Perspectives :

- > La métropolisation en cours et la suppression à moyen terme des départements dans les zones urbaines pourraient remédier aux discontinuités actuelles. Rien n'est moins sûr quand on examine les dernières réécritures du projet de loi NOTRe sur la nouvelle organisation territoriale de la République